

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté, lors de la séance du 14 janvier 2019, le règlement portant le numéro 314-2018 intitulé « Règlement numéro 314-2018 sur les usages conditionnels »

QUE le règlement numéro 314-2018 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de l'Érable le 13 mars 2019.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 314-2018 au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Donné à Notre-Dame de Lourdes, ce 26 mars deux mille dix-neuf.



Sandie Roux

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandie Roux, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 8h et 17h le 26 mars 2019 ainsi que sur le site internet de la municipalité.



Sandie Roux

Directrice générale et secrétaire trésorière